

# DEVIS

# ACUARELLA

Entretien & Rénovation  
Marbres & Pierres Naturelles  
À votre service depuis 1987

ACUARELLA srl, rue des Colonies, 11, 1000 Bruxelles, Belgique

## À

ACP White House  
c/o BE-SYNDIC  
Avenue des Volontaires, 88  
1040 Etterbeek  
Belgique

Devis N°: **2021188**  
Date d'émission: **5 mai 2025**  
Valable jusqu'au: **19 mai 2025**

## ADRESSE DE LIVRAISON

ACP White House  
Avenue de Tervueren, 128  
1150 Etterbeek

DESCRIPTION	QUANTITÉ	PRIX (€)	MONTANT (€)
<p>Rénovation de la porte d'entrée extérieure en fer forgé, incluant les faces intérieure et extérieure, le chambranle et la fenêtre haute.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>•Installation de protections adaptées à chaque phase du chantier.</li><li>•Décapage de la peinture par sablage ou traitement acide, selon les cas, afin de mettre le métal à nu.</li><li>•Enlèvement complet de la peinture existante sur l'ensemble de la surface.</li><li>•Soudure des manques sur le bas de la face avant de la porte d'entrée.</li><li>•Sur la face arrière inférieure de la porte, retrait des parties corrodées et soudure d'une pièce sur mesure.</li><li>•Découpe de la partie inférieure de la porte afin de faciliter l'ouverture et d'éviter tout frottement sur le sol en marbre.</li><li>•Mise en peinture de la porte avec le produit Ruststop appliqué par pulvérisation. Il s'agit d'une peinture LCI (Liquid Corrosion Inhibitor) qui englobe complètement les structures métalliques à traiter et crée une liaison chimique, empêchant ainsi le développement de la corrosion et garantissant une protection anticorrosion durable.</li></ul> <p>Quatre avantages majeurs :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1.Application d'une sous-couche performante assurant une adhérence optimale.</li><li>2.Protection antirouille active grâce à la technologie LCI.</li><li>3.Peinture hautement couvrante.</li><li>4.Excellente résistance aux chocs et aux agressions extérieures.</li></ol> <ul style="list-style-type: none"><li>•Nettoyage du site après intervention.</li></ul>	1	2 650,00	2 650,00

*Malgré mes bons soins, suivant les réparations le revêtement pourrait garder des cicatrices ou marques de réparation. La brillance dépend de l'état de la pierre.*

Conditions générale de vente au verso.

<b>TOTAL H.T.</b>	2 650,00 €
<b>TVA 6,00 % de 2 650,00</b>	159,00 €
<b>TOTAL (EUR):</b>	2 809,00 €

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- *Art 1 Les stipulations de nos conditions générales de vente font partie intégrante de nos offres ou de toute convention de vente conclue. L'acheteur est censé en avoir pris connaissance et en avoir accepté toutes les clauses sauf stipulation expresse.*
- *Art 2 Les présentes conditions générales prévalent sur les conditions générales du cocontractant. En conséquence, le cocontractant adhère expressément aux présentes conditions et renonce à ce prévaloir des siennes. Celles ci ne sont pas opposables et sont sans effet à notre égard.*
- *Art 3 La SRL ACUARELLA assume la responsabilité des dommages survenus lors de travaux, qui pourrait lui être légalement imputés, pour autant que le client avertisse par courrier recommandé à la SRL ACUARELLA dans les trois jours suivant la survenance des dommages. Passé ce délai la responsabilité de la SRL ACUARELLA ne pourra être mise en cause.*
- *Art 4 La responsabilité de la SRL ACUARELLA ne peut être invoquée si les dégâts résultent du mauvais état du bâtiment, mobiliers, revêtement ou matériaux.*
- *Art 5 Les travaux de sont exécutés au mieux suivant les indications du client, telles que précisées dans la convention écrite ou le cas échéant, verbale.*
- *Art 6 la SRL ACUARELLA établit ses factures immédiatement après prestations, si des prestations n'ont put étres effectués, elles feront l'objet d'une note de crédit. Nous indexerons notre prix au premier janvier de chaque année, selon l'indice des prix à la consommation.*
- *Art 7 Sauf stipulation contraire expresse, les factures sont payables 14 jours à la date de facturation, au grand comptant et sans escompte. La SRL ACUARELLA se réserve le droit, pour les travaux occasionnels, de demander un acompte de 50% à la signature du devis et le solde des factures le jour de la fin des travaux.*
- *Art 8 Toutes factures impayées à son échéance porte de plein droit et sans mise en demeure un intérêt de 12 % l'an. Tout mois commencé compte pour un mois entier. Les factures restées 10 jours calendrier impayés après leur échéance seront majorés de plein droit et sans mise en demeure d'une indemnité forfaitaire de 15 % sans préjudice du dommage réellement subi et sans que cette somme puisse être inférieure à 70 EUR. En outre, le recouvrement de toute facture restée impayée 60 jours calendrier après leur échéance sera assuré par notre conseil et sans mise en demeure préalable.*
- *Art 9 Sauf stipulation contraire expresse, nos contrats sont conclus pour une durée d'un an. Ils se renouvelleront ensuite par tacite reconduction d'année en année, à moins qu'une partie notifie à l'autre, par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception envoyée au moins deux mois avant l'échéance annuelle, sa volonté de renoncer.*
- *Art 10 Les travaux répétitifs sont présumés être exécutés en vertu d'un n'écrit qui ne peut être rompu que moyennant un préavis de 2 mois, le préavis doit être notifié par e-mail lettre ou recommandé à la poste avec accusé de réception. Il prendra cours le premier jour du mois qui suit le mois dans lequel le préavis à été envoyé, la date de la poste faisant foi.*
- *Art 11 La SRL ACUARELLA poursuit l'exécution des travaux pendant la période de préavis. Si le client s'oppose à la poursuite des travaux, il devra néanmoins payer le prix convenu pour l'exécution des travaux jusqu'à l'échéance du préavis et ce à titre d'indemnité de rupture.*
- *Art 12 Le client s'interdit de recourir directement ou indirectement au services des personnes qui lui sont affectées par la SRL ACUARELLA.*
- *Art 13 Cette interdiction persiste pendant un an après la fin des travaux. Si le client passe outre à cette interdiction, il lui sera réclamé à titre de dommages et intérêts, six mois de facturation moyenne.*
- *Art 14 A défaut de faire contestation à la fin du chantier et après signature du devis, les factures seront réputées acceptées par le client et ne peuvent plus faire l'objet de contestation.*
- *Art 15 A défaut de paiement d'une facture à son échéance, la SRL ACUARELLA est autorisé à suspendre ou à mettre fin au contrat sans formalités, ni préavis.*
- *Art 16 En cas de contestation, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents. Notre société se réservant cependant le droit de saisir les tribunaux du domicile du client.*